

## Conseil communal du 13 janvier 2012

### Question orale jointe de Mme Nagy concernant « le contrôle de la zone 30 dans le Pentagone »

**Mme Nagy.**- La presse a fait état du non-contrôle de la zone 30 dans le Pentagone. L'entrée en vigueur de cette zone 30 date pourtant du 16 septembre 2010. Le service mobilité de la Ville de Bruxelles déclare vouloir encore se concentrer sur les infrastructures et les aménagements visant à limiter la vitesse sur les grands axes bruxellois via des marquages de rappel, des changements de sens de circulation, des sécurisations aux abords des écoles, etc. Toutes ses infrastructures seront installées prochainement. Les contrôles et répressions des nombreux dépassements de vitesse ne viendraient qu'ensuite.

Cependant, 10 radars préventifs avaient été placés à la fin du mois d'octobre 2010. Lors de ma dernière intervention à ce sujet, durant le mois de juin 2011, vous annonciez des pourparlers avec le Parquet, l'objectif étant de transformer certaines infractions en amendes administratives. Le Bourgmestre évoquait même des opérations « coups de poing » dans le chef de la police.

Je souhaiterais vous poser une série de questions à ce sujet.

Pourriez-vous nous décrire l'état d'avancement de ces pourparlers ?

Les 10 radars vont-ils enfin entrer dans une phase répressive, comme vous l'indiquiez durant l'été 2011 ? Dans l'affirmative, à partir de quand et avec quelle politique de poursuite ?

Des opérations « coups de poing » ont-elles été menées par la police ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles et quels en sont les résultats ? Si cela n'est pas encore le cas, est-ce prévu ?

Quelles sont les instructions données à la police concernant le contrôle de la limitation de vitesse dans le Pentagone ? Quelles sont les campagnes de sensibilisation prévues auprès des usagers de la rue ?

Le facteur temporel est indéniablement important dans ce dossier. Il est vrai qu'il

n'est pas aisé de changer les habitudes de conduite dans le Pentagone. Cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'aménagements. Ecolo estime néanmoins qu'une période d'installation d'un an et trois mois est largement suffisante. Nous devrions déjà disposer d'une évaluation et d'un système de contrôle efficace dans la zone 30.

Comme M. Maingain, je constate que la manière dont la Ville a mis en œuvre la zone 30 a été contreproductive. En effet, ses effets ne se font pas sentir (réduction de la vitesse, de la pollution sonore et aérienne) et les automobilistes s'interrogent dès lors sur le bien-fondé de cette mesure. Faute d'une mise en œuvre convaincante, elle manquera son objectif. La Ville doit faire en sorte que la population perçoive également ses effets positifs, et pas seulement ses effets négatifs et contraignants.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux,** échevin.- Je vous remercie pour ces questions qui me permettent de faire le point sur ce dossier. Voici quelles sont nos actions et nos intentions. Nous avons multiplié les rappels au sol : les marquages supplémentaires de la zone 30 sont quasiment terminés. Plus d'une trentaine de cachets sont déjà en place, et ce, grâce aux bonnes conditions météorologiques de la fin 2011. Les derniers marquages seront prochainement implémentés, parfois la nuit si la température est suffisante, et ils le seront sur les axes les plus fréquentés. Vous aurez observé que, pour des questions de sensibilisation, ces marquages reprennent le dessin du périmètre du Pentagone.

Outre ces marquages, il est prévu d'installer des coussins berlinois. Une entreprise a été désignée et la commande des travaux a été effectuée. Les coussins, une fois préfabriqués en usine, seront installés au cours des prochaines semaines. Des contacts préalables ont été pris avec la STIB, le SIAMU et la police. Les rues retenues pour ce placement sont notamment la rue Haute, la rue des Petits Carmes, le boulevard de l'Empereur, le boulevard de Berlaimont, la rue de Laeken, la rue Van Artevelde, la rue d'Anderlecht, la rue de Cureghem, la

rue de l'Abattoir, la rue Rempart des Moines.

Le traitement des portes d'entrée du Pentagone ainsi que des artères de pénétration dans ledit Pentagone est plus laborieux, car il nécessite, soit une concertation étroite avec la Région de Bruxelles-Capitale, soit des investissements plus importants. C'est la raison pour laquelle la Ville avait fait le choix d'acheter, dès le lancement de la zone 30, une dizaine de radars préventifs que nous avons disposés de manière privilégiée aux entrées du Pentagone. Ils ont permis d'alimenter les statistiques, mais ils ne peuvent pas être transformés en radars répressifs. De manière plus fondamentale, nous travaillons à l'accessibilité du Pentagone dans notre Projet communal de Mobilité, mais nous anticipons le processus dans des projets concrets et d'actualité.

Nous finalisons, avec la Région de Bruxelles-Capitale, un plan de marquage qui réduira la rue de la Loi à une bande par sens entre la rue Ducale et le tracé royal. À l'initiative de la Ville, les boulevards du centre subiront le même traitement au printemps 2012.

Chaque projet d'infrastructure réalisé dans le Pentagone est conçu en intégrant les principes inhérents à la zone 30, qu'il s'agisse de projets portés par la cellule Espace public, les contrats de quartiers ou les travaux de voiries. Nous avons par ailleurs dégagé en 2012 un budget de 400.000 € pour compléter les dispositifs déjà projetés ou mis en place. La rue Dansaert sera également réduite et aménagée de la sorte.

Par ailleurs, je tenterai de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation cette année, dans le but de rappeler aux automobilistes l'utilité de cette mesure.

Une zone 30 généralisée au centre-ville est utile, monsieur Maingain. Elle est même vitale. Dans les centres urbains, la concentration piétonne est plus forte qu'ailleurs et chacun sait que percuter un piéton à plus de 50 km/h peut être mortel, pas à 30 km/h. La vie est à ce prix. Les mêmes débats ont eu lieu dans d'autres villes, comme Lyon ou Barcelone. Il s'agit d'un travail sur le long terme qui demande un changement des mentalités.

Une zone 30 généralisée au centre-ville est à ce point utile que le Parlement européen s'est accordé en 2011 sur une résolution qui prône la systématisation de la limitation de vitesse à 30 km/h dans les centres-villes. Cette résolution ne constitue aucunement un rejet de la voiture ; elle plaide avant tout pour une conduite responsable là où piétons et cyclistes sont en grand nombre. Nous sommes heureux de cette initiative qui nous encourage dans notre démarche. Dans tous les quartiers, les riverains me demandent d'instaurer une zone 30. Pour l'instant, nous nous concentrons sur le Pentagone. La perception de la zone 30 varie selon les points de vue : les habitants la souhaitent pour améliorer leur qualité de vie ; les automobilistes la rejettent, car ils souhaitent traverser le quartier le plus vite possible.

Même si l'on dépasse encore les 30 km/h dans le Pentagone, l'évolution est bien perceptible. Nous avons rencontré le substitut du Procureur du Roi ; il nous a confirmé que le Parquet ne poursuivait pas les excès de vitesse dans les zones 30. Seul le Parquet de Louvain le fait. Cela vaut également pour les zones 30 à proximité des écoles. Mais le substitut nous a également annoncé qu'elle serait prête à effectuer des contrôles dans des endroits ciblés et spécifiquement adaptés en zone 30.

**M. le Bourgmestre.**- Les services de police me confirment que des contrôles ont été effectués. La difficulté réside dans le fait que le Parquet exige des infrastructures adaptées sur la totalité de la zone 30. Tant que cela ne sera pas fait, le Parquet ne verbalisera pas. En outre, la base de calcul de l'excès de vitesse sera de 50 km/h. Je ne souhaite pas démotiver mes services de police en lançant des actions dont ils savent qu'elles ne seront pas suivies d'effets. La Ville a donc commencé à adapter ses infrastructures en ce sens (coussins berlinois, panneaux, marquages).

**Mme Nagy.**- L'information (aux habitants et aux automobilistes) qui devrait accompagner ce type de mesure a été largement insuffisante. Les contrôles et sanctions devraient être systématiques. Les effets positifs de la zone 30 doivent

également être mis en valeur. Je n'ai pas entendu le Collège sur la mise en zone 30 des boulevards du centre. Une telle mesure donnerait à la zone 30 une meilleure visibilité et davantage de cohérence. Par ailleurs, les automobilistes ne sont pas suffisamment informés sur les possibilités et les modalités de parking dans la Ville.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain**.- Pour le FDF, la qualité de vie et la sécurité des habitants sont des éléments essentiels. Mais nous constatons qu'après plus d'un an, la zone 30 est encore loin d'être opérationnelle, faute de contrôles efficaces.

**M. le Bourgmestre**.- J'ai proposé de pouvoir transformer les procès-verbaux en amendes administratives, mais le Parquet a rejeté cette suggestion.

---